

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SOCIETE BIOTERRA A NARBONNE

COMPTE- RENDU DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2017

PARTICIPANTS À CETTE RÉUNION :

Collège « Administration de l'Etat » :

- Mme OBARA Béatrice – Sous-Préfet de Narbonne
- Mme DUHAIL Patricia – Sous-Préfecture de Narbonne
- M. MARCELLIN Dominique – DREAL UID 11/66
- Mme MESTRE-PUJOL Dominique - ARS – DD11
- M. GUIN Mathias - DDTM 11

Collège « Exploitants des installations classées » :

- M LACOMBE Gérard – SEDE Environnement
- M HOSTE Vincent – SEDE Environnement
- M LANDREA Benoît – SEDE Environnement
- M ALBIGNAC Robert – SEDE Environnement
- Mme MOLLES Cécile – SEDE Environnement

Collège « Élus de collectivités territoriales concernées » :

- M RAMBAUD Patrice - Responsable Environnement Grand Narbonne

Absents excusés :

- M. HERAS Guillaume – Grand Narbonne
- M. SAINTE-CLUQUE Nicolas – Conseiller départemental
- M. CURADE Michel - PNR

Collège « Riverains d'installations classées ou Associations de Protection de l'Environnement » :

- M DEOLA Michel - Narbonne Environnement

Absents excusés :

- Mme BLAY Rosalie – Association Stop Odeurs
- Mme ARDITI Maryse – Association ECCLA
- M.SALES Gilbert – Société de Protection de la Nature

Collège « Salariés des installations classées » :

- M. GAY Benoît

La réunion de la Commission de Suivi du Site de BIOTERRA s'est déroulée au Grand Narbonne le 26 juin 2017 à 16 h, sous la présidence de Mme OBARA Béatrice, Sous-Préfète de l'Arrondissement de Narbonne.

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE COMMISSION

Mme OBARA, Sous-Préfet de NARBONNE ouvre la séance et procède à la validation du compte-rendu de la CSS précédente du 28 janvier 2016. Après consultation des membres de la Commission de Suivi de Site, ce dernier est adopté.

Madame OBARA regrette la faible représentation du collège « Riverains d'Installations Classées ou Associations de Protection de l'Environnement » et du Collège « Élus de collectivités territoriales concernées », en précisant que cette commission leur est plus particulièrement destinée.

2 – BILAN ANNUEL DE L'INSTALLATION POUR 2015/2016 – ACTUALITES 2017

Mme OBARA, Sous-Préfet donne la parole à l'exploitant pour la présentation du bilan annuel 2015/2016.

2.1. Tonnages entrants

M LANDREA présente le bilan des produits entrants 2014, 2015 et 2016. En 2016, la plate-forme de Bioterra a traité 36 155 tonnes de boues urbaines et 15 616 tonnes de déchets verts.

Nature du déchet	Quantités traitées en 2014 (tMB)	Quantités traitées en 2015 (tMB)	Quantités traitées en 2016 (tMB)	Variation quantités traitées
Boues urbaines	32441	35220	35611	2,70%
Co-produits	16173	17432	15616	-10,40%
Boues industrielles	21	0	544	-
Total	48635	52652	51771	-0,60%

(tMB : tonnes de matière brute)

2.2 Provenance des produits entrants : boues et déchets verts

La majorité des boues urbaines traitées sur la plate-forme de Bioterra en 2016 proviennent de l'Hérault (41%) et de l'Aude (36%).

La majorité des déchets verts traités sur la plate-forme de Bioterra en 2016 proviennent de l'Hérault (36 %), de l'Aude (32%) des Pyrénées Orientales (14%).

2.3. Flux de produits sortants

- 24 527 tonnes de compost sortis en 2015 (+ 9 % par rapport à 2014) ;
- 24 426 tonnes de compost sortis en 2016 (-0,4% par rapport à 2015) ;
- 37 lots de compost normés NFU 44-095 ont été valorisés en agriculture en 2016 ainsi qu'un lot de 500 tonnes de compost complété (tradisol) K.

L'ensemble des 37 lots de compost produits en 2016 ont été conformes à la norme NFU 44-095. L'ensemble du compost a donc été commercialisé.

2.4. Plan d'épandage

Régulièrement, la plate-forme de Bioterra réceptionne les cendres issues de la combustion du bois de la chaufferie de St Jean St Pierre. Ces cendres sont mélangées au compost de boues normé NFU 44-095 afin de faciliter leur épandage. Ce mélange entraîne le déclassement du lot de compost concerné qui devient alors un compost soumis à plan d'épandage :

- en 2014, 117 tonnes de compost Tradicendres ont été épandues ;
- en 2015, 150 tonnes de compost Tradicendres ont été épandues.
- En 2016, 500 tonnes de compost Tradisol K ont été épandues.

2.5. Production des lixiviats

On observe une légère baisse de la production de lixiviats en 2015 avec 5528 m³ contre 6020 m³ en 2014, en revanche, 8101 m³ pour l'année 2016.

2.6. Suivi des nuisances olfactives

Campagne d'analyse des odeurs

Six campagnes d'analyse des odeurs ont été réalisées depuis 2007 par l'Ecole des Mines d'Alès et la société Olentica. On observe que l'ancienneté des biofiltres joue sur les unités d'odeurs enregistrées en sortie de ces derniers.

Une campagne est actuellement en cours afin d'analyser les odeurs et les quantifier eu égard à l'installation de la seconde tour de lavage acide.

Plaintes

En 2016, 9 plaintes provenant de 5 plaignants différents ont été enregistrées par Bioterra.

Les signalements ont été faits au niveau de la route de Perpignan (2), Pech Agnel (5), des Hauts de Narbonne (1), de la rue de la Douane(1).

Un registre informatisé des plaintes est mis en ligne sur internet afin de réceptionner les plaintes de façon électronique (alerteodeur.bioterra@sede.fr).

2.7. Principaux travaux réalisés en 2016

En 2016, 314 k€ ont été investis pour effectuer les travaux suivants :

- Renouvellement de deux biofiltres sur une hauteur de 2 mètres au lieu d'1,5 (5 k€) ;
- Installation d'une seconde tour de lavage acide (150 k€) ;
- Rénovation charpente métallique consécutivement aux intempéries de février 2016 (15 k€) ;
- Construction de casier de stockage de déchets verts (prévention incendie) (20 k€) ;
- Rénovation et remplacement, de 20 trappes de désenfumage (22 k€) ;
- Remplacement pompe forage et pompe de bassin (12 k€) ;
- Changement et rénovation de la ligne de vie (10 k€) ;
- Blindage des casiers de mélange de boues (10 k€)
- Matériel incendie (7 k€) ;
- Changement cuve acide (7 m³ - 7 k€) ;
- extension et fermeture des biofiltres (20 k€) ;
- Système de dosage de l'ammoniac (amont/aval) tour de lavage (10 k€).

L'installation de la seconde tour de lavage acide en aval de la tour actuelle permet d'abattre la teneur en ammoniac de l'air entrant dans le biofiltre à hauteur de 90 % de NH₃. L'abattement en sortie de la première tour de lavage acide s'élevait à seulement 60 % de NH₃.

En plus de réduire les rejets d'ammoniac, le but est également de faire chuter les teneurs en NH₃ avant l'arrivée dans les biofiltres, pour épargner les composants filtrants.

2.8. Travaux à venir en 2017

- installation d'un groupe électrogène de secours (en cours) ;
- utilisation du bassin comme décanteur des eaux de ruissellement de la plate-forme ;
- mise en place d'une aire de lavage automatisée avec haute pression.

3 - QUESTIONS – RÉPONSES

Madame OBARA souhaiterait pour la prochaine CSS qu'en plus du document de synthèse, soit également mis à disposition le document de présentation, afin d'être en mesure de mieux suivre les éléments présentés.

4 – BILAN DE L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le site fait l'objet d'un suivi de la part de l'administration qui a mené une inspection le 16 juin 2016. Les principaux points évoqués lors de cette rencontre portent sur :

Les dispositifs d'alarme lorsque les paramètres sont susceptibles de sortir des plages de fonctionnement sûr :

- Les équipements et paramètres importants pour la sécurité en cas de défaillance de l'alimentation électrique principale. Les réseaux électriques alimentant ces équipements importants pour la sécurité sont indépendants de sorte qu'un sinistre n'entraîne pas la destruction simultanée de l'ensemble des réseaux d'alimentation.
- Définition générale des moyens d'intervention, conditions de maintenance et d'essais périodiques de ces matériels.
- Ressources en eau et mousse moyens propres de lutte contre l'incendie ;
- Les consignes de sécurité et d'intervention ;
- Les conditions d'aménagement des zones de stockage des déchets verts, des refus de criblage, de bois et de broyage, de stockage des composts, l'étanchéité de ces zones, canalisation des eaux de ruissellement et des eaux d'extinction d'incendie ;

L'inspection des installations classées rappelle que l'activité de la plate-forme de compostage permet le recyclage des boues de STEP à hauteur de 35 000 tonnes / an.

5 - DIVERS

L'exploitant attire l'attention de Mme la Sous-Préfète sur les problèmes de sécurité routière liés à la présence de l'aire des gens du voyage situé à Cap de Pla et indique qu'un panneau STOP doit être posé sur l'axe Routier « Chemin des Empirous ».

Le **Grand Narbonne** prend bonne note de cette remarque.

Monsieur Rambaud du **Grand Narbonne**, souligne l'investissement de Bioterra (314 k€) au titre de l'année 2016, dans le but de limiter les nuisances odeur du site.

Mme Obara lève la séance.

Le Sous-Préfet de Narbonne



Béatrice OBARA

* * *